

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-CF1473

présenté par

M. Ben Cheikh, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

-----

**ARTICLE 42****ÉTAT B****Mission « Aide publique au développement »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Aide économique et financière au développement	0	50 000 000
Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement	0	0
Solidarité à l'égard des pays en développement	50 000 000	0
Restitution des « biens mal acquis »	0	0
Fonds de solidarité pour le développement	0	0
<b>TOTAUX</b>	50 000 000	50 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli - La mise en place d'une aide humanitaire au Liban est cruciale compte tenu des défis multiples auxquels le pays est confronté. Depuis plusieurs années, le Liban traverse une crise économique sans précédent, marquée par l'effondrement de sa monnaie, une inflation galopante, et une pauvreté croissante. Cette situation est exacerbée par la pénurie de biens essentiels comme la nourriture, les médicaments et le carburant, mettant en danger la survie quotidienne de millions de Libanais. De plus, l'instabilité politique chronique entrave les efforts de redressement économique. La crise des réfugiés syriens ajoute une pression supplémentaire sur les infrastructures déjà fragilisées, en particulier dans les domaines de la santé et de l'éducation. L'explosion dans le port de Beyrouth en 2020 a amplifié la catastrophe humanitaire, détruisant des quartiers entiers.

À cela s'ajoute le contexte géopolitique tendu : le Liban fait face à la guerre menée par Israël sur son territoire depuis plusieurs semaines, aggravant l'instabilité régionale et la détresse de la population civile, particulièrement dans le sud du pays. Face à ces défis, une aide internationale, notamment de la France, est nécessaire. La relation historique entre les deux pays fait du soutien français un levier majeur pour soulager les souffrances des Libanais et stabiliser la région, tout en répondant aux besoins humanitaires urgents.

L'ancienneté et la qualité de la relation franco-libanaise est à préserver, à protéger. Aussi, cet amendement exprime la volonté de ses auteurs, et nous l'espérons de la représentation nationale dans son ensemble, de s'assurer que la France prenne bien sa part dans la reconstruction souhaitée par le peuple libanais, dans la lignée des annonces du président de la république le jeudi 24 octobre 2024.

Ainsi, cet amendement augmente de 50 millions d'euros les AE et CP des crédits de l'action 2 « Coopération bilatérale » du programme n° 209 « Solidarité à l'égard des pays en développement » et réduit à due concurrence les AE et CP de l'action 1 « Aide économique et financière multilatérale » du programme n° 110 « Aide économique et financière au développement ».

Il convient de rappeler que cet amendement ne doit pas venir amputer d'autres programmes. Au regard de ces événements graves, les auteurs appellent le Gouvernement à lever le gage.